

**Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal de l'arpeje  
Le 27 octobre 2021 à 19h15 – Grande salle du Théâtre d'Avenches**

---

Mme Marie-Pierre Vincent, Présidente du Conseil intercommunal de l'arpeje, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée des délégué·e·s, au Comité de direction, à Mme la Directrice Laurence Duvoisin et aux journalistes de La Liberté et de La Broye.

Mme la Présidente explique qu'il a été impossible de reporter cette séance au 3 novembre 2021 malgré les efforts et la bonne volonté du CoDir et de la Direction de l'arpeje.

M. Tony Ruano, Président du CoDir, confirme que les impératifs du calendrier budgétaire de la Commune d'Avenches ne le permettaient pas.

Mme Marie-Pierre Vincent profite de ce début de séance et de législation pour rappeler la bienséance qui doit gouverner les échanges entre les membres du Conseil intercommunal.

## **1. Liste des présences**

Une liste des présences a été signée par les délégué·e·s lors de leur arrivée.

La secrétaire du Conseil intercommunal fait l'appel des délégué·e·s présent·e·s.

27 délégué·e·s ont été convoqué·e·s, 22 sont présent·e·s.

Sont excusé·e·s : Mmes Fanny Carrard, Christine Carrel, Frédérique Miazza, Joëlle Roch, et MM. Gaetan Aeby, Sylvain Godel, Pascal Stauffer.

Sont présents pour le Comité de direction : MM. Christian Genilloud, Pierre Roth, Tony Ruano, Johann Theux et Yan Vollenweider.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

## **2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour, tel que présenté, est approuvé à l'unanimité.

## **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 mai 2021**

Le procès-verbal ne suscite aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité et remerciements faits à son autrice.

## **4. Election(s) et assermentation(s)**

Mme Anouk Deiss et M. Jérémy Revelly, délégué·e·s de la Commune d'Avenches, sont assermenté·e·s.

Les délégués suppléants, M. Gilles Bardet, de la Commune de Vully-les-Lacs, et M. Jean-Claude Gianini, de la Commune de Cudrefin sont également assermentés.

Il·elle·s sont de ce fait installé·e·s respectivement en qualité de délégué·e·s et délégués suppléants du Conseil intercommunal de l'association, et entrent immédiatement en fonction, jusqu'à la fin de la législature 2021-2026.

## **5. Communications du Comité de direction**

Mme Marie-Pierre Vincent donne la parole au Président du Comité de direction, M. Tony Ruano.

M. Tony Ruano souhaite la bienvenue à l'assemblée des délégué·e·s du Conseil intercommunal. Il déclare que le CoDir mettra tout en œuvre pour que la communication entre les différentes instances soit la meilleure possible. Il rappelle que le Comité de direction, ainsi que Mme la Directrice de l'arpeje, Laurence Duvoisin, restent à la disposition des délégué·e·s pour tout complément d'information. Il remercie la Commission de gestion et des finances pour la confiance qui leur a été accordée.

Une séance d'information pour mieux connaître l'association sera proposée aux délégué·e·s le 18 novembre à 18h au collège de Sous-Ville à la salle polyvalente. Une enquête réalisée en 2019, sur les besoins en accueil de jour dans les quatre communes, y sera présentée.

Mme Marie-Pierre Vincent remercie le Président du CoDir.

La communication ne suscite aucune question.

## **6. Budget 2022 / rapport de la CoGeF / adoption**

Une copie du budget a été envoyée à tous les délégué·e·s avec la convocation. Ce dernier n'est dès lors pas lu durant la séance.

Mme Marie-Pierre Vincent annonce que le budget sera présenté chapitre par chapitre. M. le Président de la CoGeF, Christophe Tombez, lira à l'assemblée les points soulevés lors de la réunion du 6 octobre 2021. La CoGeF proposera un amendement au chapitre 5.

### Chapitre 1 : Conseil intercommunal et Comité

Il ne suscite aucune question.

### Chapitre 2 : Finances

Art. 201.3188.3 et art. 202.

M. Christophe rapporte les points soulevés par la CoGeF sur ces deux articles.

M. Tony Ruano revient sur l'utilisation du bâtiment D pour accueillir les 11 nouvelles salles de classe.

Ce chapitre ne suscite pas de questions dans l'assemblée.

### Chapitre 3 : Bâtiments

Art. 353.3141, art. 357.3141, art. 359.4522.

M. Christophe Tombez lit les conclusions du rapport de la CoGef pour ces points précis.

Ce chapitre ne suscite pas de question.

## Chapitre 5 : Formation et jeunesse

Art. 503.3131 et suivants.

M. Christophe Tombez procède à la lecture du rapport de la CoGeF point par point.

Il remercie le CoDir pour la préparation et la présentation du budget 2022, et constate que le budget est sain et bien équilibré.

La CoGeF suggère, au budget 2023, une baisse des montants des transports en favorisant la mobilité douce pour les trajets entre le collège de Sous-Ville et la gare.

La CoGeF propose à l'assemblée de maintenir pour l'année 2022 le montant du budget 2021, soit 435'000.- au lieu de 350'000.-. La CoGeF trouve que les besoins pour l'accueil de jour ne sont pas évalués à leur juste valeur.

De plus, elle souhaite qu'une enquête soit réalisée, avant la fin du premier trimestre 2022, auprès des familles des quatre communes afin de connaître leurs besoins.

M. Tony Ruano, au nom du Codir, remercie les membres de la CoGeF pour l'analyse et le travail effectués ainsi que pour leurs propositions.

Il annonce qu'une réponse détaillée sera donnée lors du prochain Conseil sur les possibilités de mobilité douce quant au trajet entre le collège et la gare.

Il demande aux délégué·e·s du Conseil intercommunal de ne pas amender le budget 2022. En effet le budget 2021 avait été évalué trop à la hausse par prudence et manque d'historique, l'arpeje dispose d'une réserve d'un montant de CH 280'000.- qui a été provisionnée pour les accueils parascolaires et préscolaires.

M. Tony Ruano indique que des places en crèche sont encore disponibles, et que l'embauche d'AFJ supplémentaires est prévue pour l'année 2022.

De plus, l'arpeje doit respecter la planification financière présentée aux quatre communes lors de la sortie du réseau de l'Araj Broye Vully.

Il indique que le pourcentage des enfants accueillis dans les structures de l'arpeje dépasse celui de la majorité des communes du canton de Vaud. En 2023, l'ouverture d'une crèche et huitante places d'accueils parascolaires sont prévues à Cudrefin, ainsi que huitante-deux places à Avenches.

Il rappelle qu'une enquête auprès des familles a déjà été réalisée en 2019 permettant la planification du développement de l'accueil de jour sur ces prochaines années.

Le Président du CoDir réitère sa proposition de ne pas amender le budget 2022 tel que présenté.

Mme Marie-Pierre Vincent ouvre la discussion.

M. Jérémy Revelly prend la parole pour demander si la baisse prévue du budget 2022 pour l'Accueil familial de jour pourrait bloquer l'accueil d'enfants en cours d'année.

M. Tony Ruano répond que l'offre de places disponibles est plus importante actuellement que la demande, et que les réserves budgétaires devraient être suffisantes pour faire face à l'augmentation de cette dernière.

M. Christophe Tombez demande la parole à son tour. Il remercie M. Tony Ruano pour sa réponse mais déclare que les chiffres annoncés ne correspondent pas au ressenti de la population quant aux difficultés rencontrées pour trouver un·e accueillant·e familial·e de jour (AFJ). Les enfants inscrits sur liste d'attente à l'arpeje seraient retirés au bout d'un délai de trois mois, et cette pratique fausserait les chiffres avancés par l'arpeje sur le nombre de parents cherchant une place auprès d'un·e AFJ.

Il demande que l'on maintienne un budget identique à celui de 2021.

M. Tony Ruano dément les propos de M. Christophe Tombez et répond que les difficultés rencontrées par les parents sont liées au nombre trop peu élevé d'AFJ disponibles par habitant. L'association de l'arpeje a publié plusieurs annonces pour recruter des AFJ pour satisfaire les besoins de la population mais pour l'instant sans succès. Il assure que le budget, tel que présenté, permettra d'embaucher de nouveaux·elles AFJ.

M. Olivier Schwarz constate que les réserves budgétaires entre l'année 2020 et 2021 sont élevées et qu'elles pourraient être utilisées.

M. Tony Ruano répond que le problème n'est pas financier mais est dû au manque de professionnel·le·s dans la région.

Mme Marie-Pierre Vincent donne la parole à M. Samuel Apothélos qui s'étonne que l'on débattenne de l'amendement de l'art. 510.3011 et suivants, alors que celui-ci n'a pas été expressément annoncé.

Mme Marie-Pierre Vincent accède à sa demande et invite le Président de la Commission de gestion et des finances à lire l'amendement.

M. Christophe Tombez lit la conclusion du rapport et demande aux délégué·e·s d'amender l'article 510.3011 (soit CHF 435'000.- au lieu de CHF 350'000.-) et suivants du budget 2022 avec les montants du budget 2021, et d'accepter le budget 2022 tel qu'amendé.

M. Samuel Apothélos demande la parole et rappelle que le budget de l'accueil de jour des quatre communes s'élève à CHF 723'690.- pour l'année 2021 alors que les charges effectives seront finalement autour de CHF 390'000.-.

Il était prévu que le traitement des AFJ représenterait environ 60% du budget total de l'année 2021, soit CHF 435'000.-. Si l'on applique le même pourcentage avec les chiffres du budget de l'année 2022, le traitement des AFJ représentera une dépense autour de CHF 250'000.-, alors qu'un montant de CHF 350'000.- est prévu.

D'après M. Samuel Apothélos, cela laissera une marge de manœuvre assez large, soit CHF 100'000.-, pour accueillir tous les enfants dans les meilleures conditions possibles en 2022.

Par respect des réalités économiques, M. Samuel Apothélos demande aux délégué·e·s de rejeter l'amendement proposé par la CoGeF, et d'accepter le budget 2022, tel que présenté par le CoDir.

Mme Marie-Pierre Vincent donne la parole à M. Simon Jaunin.

Ce dernier constate que l'emploi de 3 ou 4 AFJ pour un taux d'occupation de 20 à 30 % représenterait une dépense équivalente aux réserves budgétaires.

M. Simon Jaunin demande à l'assemblée des délégué·e·s d'adopter l'amendement de l'art. 510.3011.

M. Christophe Tombez déclare que, si un faible pourcentage d'enfants ne trouve pas de place chez les AFJ, c'est parce que les parents se tournent vers d'autres solutions. L'offre doit être à la hauteur de la demande et des besoins de la population.

Il faudrait augmenter les revenus de cette profession pour la rendre plus attractive. Il réitère donc sa demande d'augmenter le budget 2022, et d'accepter l'amendement de la CoGeF.

M. Samuel Apothélos se déclare d'accord sur la nécessité de revaloriser la profession des AFJ mais propose alors d'amender l'échelle salariale des AFJ.

Il demande de nouveau aux délégué·e·s de ne pas amender le budget.

M. Tony Ruano soutient la position de M. Samuel Apothélos et annonce que deux AFJ seront prochainement embauché·e·s pour un taux d'activité de 20 à 30 %.

M. Jeremy Revelly demande de nouveau si l'accueil de nouveaux enfants pourrait être refusé au cours de l'année si le budget s'avère insuffisant.

M. Tony Ruano assure qu'aucun enfant n'a été refusé au sein des structures de l'arpeje par manque de budget.

La parole n'étant plus demandée, l'amendement de l'art. 510.3011 et suivants est soumis au vote à main levée.

Après vérification par les scrutateur·rice·s Mme Sabrina Giannini Heim et M. Loic Loup, il y a 11 votes pour l'adoption de l'amendement de la COGEF et 11 votes contre.

Comme le prévoit l'art. 120 de la Loi sur les communes, en cas d'égalité des voix, celle de la Présidente du Conseil intercommunale est prépondérante.

Mme Marie-Pierre Vincent vote en faveur de l'adoption de l'amendement de la COGEF.

**Décision : L'amendement de l'art. 510.3011 est accepté à la majorité, avec douze voix pour et onze voix contre.**

Le budget 2022 amendé à l'art. 510.3011. et suivants est soumis au vote à main levée.

Après vérification par les scrutateur·rice·s, il y a 21 votes pour et une abstention.

**Décision : Le budget 2022, tel qu'amendé, est accepté à la majorité, avec une abstention.**

#### **7. Préavis 03-2021 : Révision du règlement et nouvelle politique salariale / rapport de la CoGeF / adoption**

Une copie du préavis 03-2021 a été envoyée à tous les délégué·e·s avec la convocation, ce dernier n'est dès lors pas lu durant la séance.

M. Christophe Tombez procède à la lecture du rapport de la CoGeF.

Il remercie le CoDir pour sa collaboration et sa bonne communication.

La Commission constate, dans un effort d'attractivité, l'augmentation de l'échelle salariale.

La CoGeF propose que la direction soit soutenue d'un·e collaborateur·rice spécialiste en Ressources Humaines afin de mettre en œuvre la nouvelle politique salariale et de garantir le bon fonctionnement de l'association.

La CoGeF propose d'accepter telle que présentée la révision du règlement pour le personnel intercommunal et de la politique salariale de l'arpeje.

M. Tony Ruano remercie la COGEF et informe qu'un·e responsable des ressources humaines sera engagé·e à 80 % au cours de l'année 2023. Il est prévu également que l'assistante de Direction nouvellement engagée suive une formation d'assistante en gestion du personnel. De plus, M. Tony Ruano rappelle aux délégué·e·s les hautes qualifications de Mme Laurencé Duvoisin en termes de gestion des ressources humaines.

Mme Marie-Pierre Vincent ouvre la discussion. Il n'y a pas de question.

Le préavis 03-2021 est soumis au vote à main levée, il est adopté à l'unanimité.

**Décision : Le préavis 03-2021 est adopté à l'unanimité.**

#### **8. Préavis 04-2021 : Modification des statuts de l'arpeje / rapport de la CoGeF / adoption**

Une copie du préavis 04-2021 a été envoyée à tous les délégué·e·s avec la convocation, ce dernier n'est dès lors pas lu durant la séance.

La lecture du rapport de la COGEF est faite par M. Christophe Tombez.  
La modification des statuts est le résultat d'un processus entamé lors de la précédente législature. La division de la CoGeF en deux commissions distinctes permettra la participation d'un plus grand nombre de délégué·e·s et un allègement de la charge de travail pour les membres actuellement en fonction.

La CoGeF recommande d'accepter telle que présentée la modification des articles 5, 14 al. 4 et 25 des statuts de l'arpeje.

La parole est donnée à M. le Président du CoDir pour un complément d'informations.

Mme Marie-Pierre Vincent ouvre la discussion. Il n'y a pas de question.

Le préavis 04-2021 est soumis au vote à main levée, il est adopté à l'unanimité.

**Décision : Le préavis 04-2021 est adopté à l'unanimité.**

## **9. Election de la commission des Finances**

La Présidente propose de procéder à l'élection des membres de la Commission des Finances.

Pour la Commune d'Avenches, M. Aymeric Stettler propose M. Samuel Apothélos et Mme Valérie Schläfli.

M. Christophe Tombez propose M. Loïc Loup pour la Commune de Vully-les-Lacs.

M. Alexandre Mentha propose M. Olivier Schwarz pour la Commune de Cudrefin.

Mme Sabrina Giannini Heim est proposée par Mme Delphine Galliard pour la Commune de Faoug.

Il est procédé à une élection tacite, en vertu de l'art. 11 al. 3 de la loi sur les communes. Il n'y a pas d'opposition, Mmes Sabrina Giannini Heim et Valérie Schläfli, MM. Samuel Apothélos et Olivier Schwarz sont élu·e·s tacitement sous les applaudissements de l'assemblée.

## **10. Propositions individuelles et divers**

M. Christophe Tombez constate que les deux scrutateur·rice·s ont été élu·e·s à la Commission des Finances, et demande à ce que deux autres délégué·e·s soient élu·e·s à cette fonction.

Mme Marie-Pierre Vincent indique que cette question sera étudiée lors d'une prochaine séance.

M. Simon Jaunin demande que les prochaines dates du Conseil intercommunal soient fixées en fonction des vacances scolaires.

M. Tony Ruano répond que le CoDir et la direction de l'arpeje y seront attentifs, mais qu'il faudra tenir compte également des impératifs du calendrier budgétaire cantonal (au mois de décembre) et de celui de l'association (au mois de septembre).

M. Simon Jaunin remercie le Président du Codir.

M. Jérémy Revelly indique, que selon les statuts de l'arpeje, le budget doit être adopté trois mois avant l'exercice.

Mme Deborah Kaeser intervient en constatant que la date des vacances scolaires fluctue, et que les relâches de l'année 2021 étaient très tardives.

La parole n'étant plus demandée, les divers sont clos, Mme Marie-Pierre Vincent lève la séance à 20h30.

Au nom du bureau du Conseil intercommunal de l'arpeje

La Présidente :

La Secrétaire :



M.-P. Vincent

G. Blum

**Annexes :**

- **Communication du Président du CoDir**
- **Communication du Président du CoDir – Budget 2**
- **Communication du Président du CoDir – Préavis n°3**
- **Communication du Président du CoDir – Préavis n°4**